

Résolution présentée par la délégation du Royaume de Bahreïn

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	L'interdiction de blocage des détroits stratégiques

L'Assemblée Générale,

Alarmée	par le risque d'escalade militaire qui pourrait embraser tout le Moyen Orient, notamment autour du détroit d'Ormuz, qui demeure menacé de fermeture par la République Islamique d'Iran ou la mer de Chine, avec les nombreux incidents relevés, particulièrement dans le contexte sino-philippin dans la période récente,
Rappelant	que le trafic maritime lié au transport de marchandises ne concerne pas uniquement les intérêts économiques, mais également le transport d'aide humanitaire, de médicaments et des denrées alimentaires pour les populations les plus vulnérables,
Soulignant	que 20 % du pétrole et du gaz mondial transitent par le détroit d'Ormuz, dont le blocage provoquerait une crise économique mondiale, une augmentation générale des prix des hydrocarbures et une crise énergétique, renforçant encore la poussée mondiale d'inflation actuelle ,
Considérant	les règles établies par les conventions des Nations Unies sur le droit de la mer, dont l'article 38 CNUDM stipule que tous les navires, qu'ils soient des appareils civils ou militaires, ont le droit de navigation et de survol pour un transit continu et expéditif, et que ce droit ne peut être suspendu par un État riverain,
Décide	de la Mise en place d'une coalition internationale gérée par l'ONU, par le biais d'une unité contre les actes illicites au commerce international en mer sous le nom de « Casques bleus de la mer », en leur donnant pour mission de surveiller et de sécuriser les zones stratégiques maritimes à risque, telles que le détroit d'Ormuz ou le détroit de Malacca; - de la création de zones démilitarisées sur les points de passage et aux détroits stratégiques afin d'éviter des problèmes tels que des conflits entre l'Iran et les Etats-Unis au détroits d'Ormuz ou entre la Chine et les Etats-Unis en mer de Chine; - de la modification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer afin de donner aux « Casques bleus de la mer » le droit d'intervenir dans les eaux internationales et les zones économiques exclusives (ZEE), pour assurer la sécurité de la navigation et la libre circulation maritime.

Le texte français fait foi.